Département de la Savoie
Arrondissement d'Albertville
Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE
73260

2022-03-31-09

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX Le jeudi 31 mars à 19 heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes du Morel, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHANOIR Jessica, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, HURET Edith, JAY Hélène, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : KALIAKOUDAS Evelyne (donne pouvoir à POINTET André), MORIN Jean Yves (donne pouvoir à RICHIER Maryse), NANTET Laetitia (donne pouvoir à BERLIOZ Pascaline), PARMENTIER Marlène (donne pouvoir à CANET Laurent), TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry)

Absents : CHEDAL-ANGLAY Evelyne

Date de la Convocation : 21 mars 2022
Nombre de Conseillers : En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

NIEMAZ Jean-Louis est élu secrétaire de séance.

Objet : Echanges de terrains avec la Société 2JSA.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, le Conseil était amené à se positionner sur des échanges de terrains (sans soulte) avec la Société 2JSA. Lesdits terrains sont situés au bout du Chemin de la Petite Forêt à Bellecombe, conformément aux plans annexés à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec le dossier évoqué ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE SAVOIE

André POINTET

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 073-200084572-20220331-2022_03_31_09-DE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 073-200084572-20220331-2022_03_31_09-DE

Département de la SAVOIE
Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE

Lieu-dit "La Grande Prairie"
Section BB Parcelles 84 et 234

PLAN DE DIVISION
Echelle : 1/200

ETAT PARCELLAIRE

N°	DESIGNATION	N° D'ORIGINE	N° APRES DIVISION	CONTENANCE CADASTRALE
a	Partie cédée par la Commune à la Société 2JSA	BB-84p	BB-242	21ca
b	Partie conservée par la Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE	BB-84p	BB-243	18ca
c	Partie cédée par la Société 2JSA à la Commune GRAND-AIGUEBLANCHE	BB-234p	BB-245	37ca
d	Partie conservée par la Société 2JSA	BB-234p	BB-244	7a 93ca
e	Partie cédée par la Société 2JSA à la Commune GRAND-AIGUEBLANCHE	BB-234p	BB-246	3ca

Parcelles BB-84 et BB-234 divisées par le DMPC n°2995W du 08/03/2022

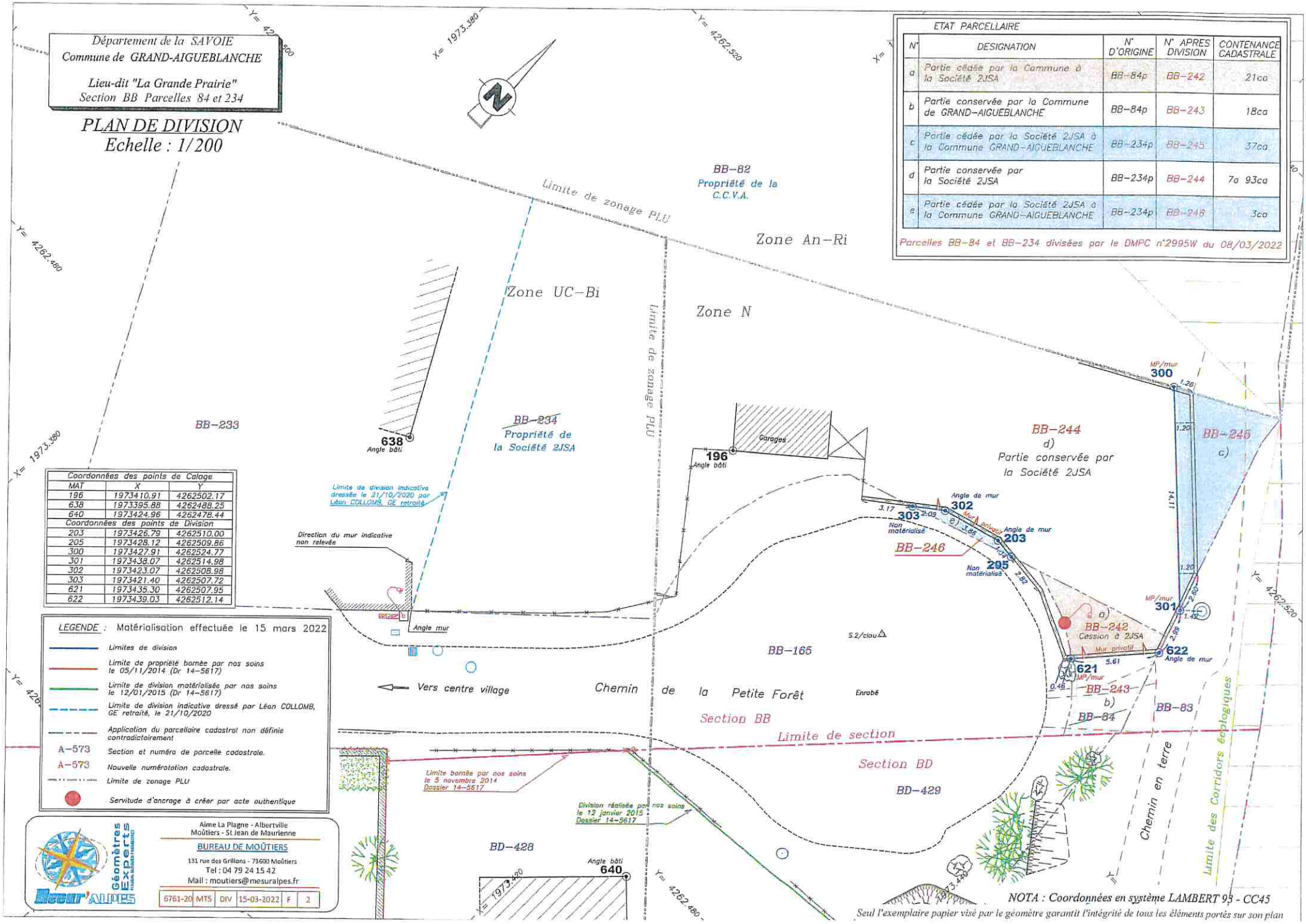

Coordonnées des points de Calage		
MAT	X	Y
196	1973410.91	4262502.17
638	1973395.88	4262488.25
640	1973424.96	4262478.44
Coordonnées des points de Division		
203	1973426.79	4262510.00
205	1973428.12	4262509.86
300	1973427.91	4262524.77
301	1973438.07	4262514.98
302	1973423.07	4262508.98
303	1973421.40	4262507.72
621	1973435.30	4262507.95
622	1973439.03	4262512.14

LEGENDE : Matérialisation effectuée le 15 mars 2022

- Limites de division
- Limite de propriété bornée par nos soins le 05/11/2014 (Dr 14-5617)
- Limite de division matérialisée par nos soins le 12/01/2015 (Dr 14-5617)
- Limite de division indicative dressé par Léan COLLOMB, GE retraité, le 21/10/2020
- Application du parcellaire cadastral non définie contradictoirement
- A-573 Section et numéro de parcelle cadastrale.
- A-573 Nouvelle numérotation cadastrale.
- Limite de zonage PLU
- Servitude d'ancrage à créer par acte authentique

Géomètres Experts
Mesur'ALPES
Aime La Plagne - Albertville
Moûtiers - St Jean de Maurienne
BUREAU DE MOÛTIERS
131 rue des Grillons - 73600 Moûtiers
Tel : 04 79 24 15 42
Mail : moutiers@mesuralpes.fr

6761-20	MTS	DIV	15-03-2022	F	2

NOTA : Coordonnées en système LAMBERT 93 - CC45

Seul l'exemplaire papier visé par le géomètre garantit l'intégrité de tous les éléments portés sur son plan

Commune :
GRAND-AIGUEBLANCHE (003)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2995W

Document vérifié et numéroté le 08/03/2022
A SDIF DE SAVOIE
Par Philippe PAILLAGOT
Géomètre principal
Signé

CDIF de Moutiers

47, rue de Gascogne
BP 17
73601 MOUTIERS CEDEX
Téléphone : 04.79.22.85.30

cdif.moutiers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/03/2022
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille remise 6463.

A ----------, le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé

Par CARLIN AURELIE (2)

Réf. :

Le 08/03/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan remis par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

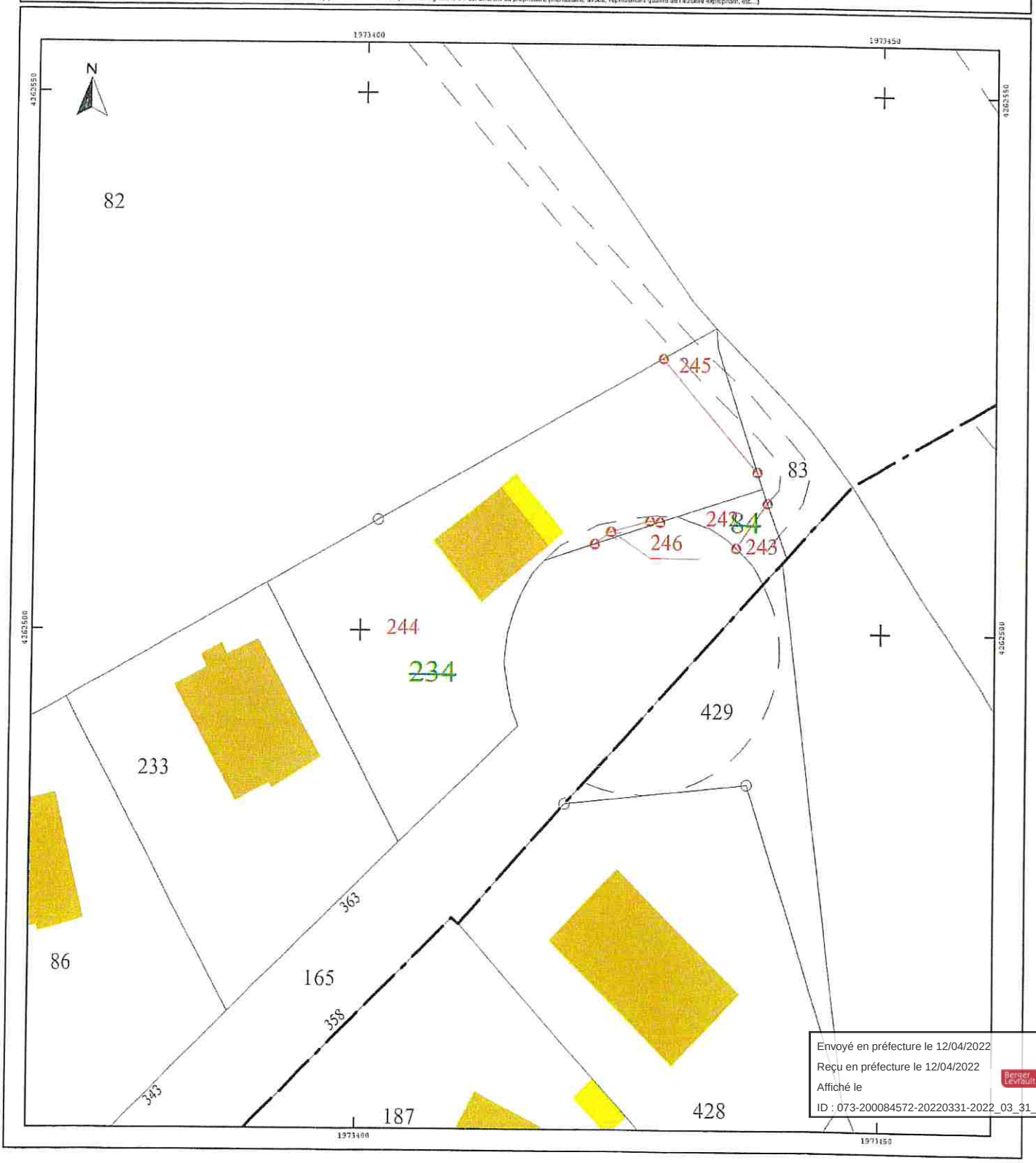

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 073-200084572-20220331-2022_03_31_09-DE